

**Délibération portant approbation du procès-verbal
de la séance du 11 décembre 2025**

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** le décret n°92-25 du 9 janvier 1992 relatif à l'organisation de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques.

Le Conseil d'Administration réuni le 12 mars 2026 en séance plénière sous la présidence de **Monsieur Marc BERGÈRE**, après en avoir délibéré, **approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025**, annexé à la présente délibération.

Vote :

Membres en exercice : 26
Quorum de présence : 14
Votes exprimés : 23
Dont
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 1

La présente délibération sera transmise au recteur de l'académie de Lyon.

Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire.

Fait à Villeurbanne, le 12 mars 2026

Le Président du Conseil d'Administration

A blue ink signature of Marc BERGÈRE, written in a cursive style, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

M. Marc BERGÈRE

La Directrice

A blue ink signature of Nathalie MARCEROU-RAMEL, written in a cursive style, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Mme Nathalie MARCEROU-RAMEL

Procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2025

Membres présents avec voix délibératives :

Membres de droit :

Jérôme BELMON (représentant de Nicolas GEORGES, en visioconférence),
Odile CONTAT,
Tiphaine TUGAULT (représentante d'Olivier GINEZ, en visioconférence à partir de 10h50).

Membres nommés :

Marc BERGÈRE, Stéphane FRIOUX (présent au CA jusqu'à midi), Sandrine GROPP

Membres élus :

Nicolas BEAUPRÉ, Reine BÜRKI, Christophe CATANESE, Aubin GADY, Susan KOVACS, Bernard JACQUEMIN,
Elisabeth NOEL, Fanny OBER (en visioconférence), Laura SCIASCIA, Agnieszka TONA, Cédric VIGNEAULT.

Membres présents avec voix consultatives :

Yannick MANACH, Nathalie MARCEROU-RAMEL, Malcolm WALSBY.

Membres présents invités :

Nicolas ESPINOSA (en visioconférence du début de la séance jusqu'à 11h58), Magali DUPONT (uniquement pour le point d'information sur le PDC), Franck PERROTIN (représentant du contrôle budgétaire, Rectorat).

Membres absents et excusés avec voix délibératives (4 procurations) :

Pascale GOETSCHER (membre nommée) donne procuration à Marc BERGÈRE
Marie de LAUBIER (membre nommée) donne procuration à Marc BERGÈRE
Christian SCHWARTZ (membre nommé) donne procuration à Sandrine GROPP
Isabelle WESTEEL (membre nommée) donne procuration à Sandrine GROPP

Membres absents et excusés avec voix délibératives

Anne-Marie BOYER (membre nommée)
Christelle DI PIETRO (membre élue)
Vincent GOUDET (membre de droit)
Nathalie MEZUREUX (membre de droit)

Membres absents et excusés avec voix consultatives

Sylvia BOYER (agente comptable de l'Enssib)
Stéphane CHAUDIRON (président du conseil scientifique de l'Enssib)
Christine CHEVALIER-BOYER (directrice des études et des stages).

Documents remis : dossiers de séance

Secrétaire de séance : Nataly ANDREANI

ORDRE DU JOUR

<i>Points soumis au vote</i>	3
1. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2025	3
2. Avis sur la nomination du directeur ou de la directrice de la recherche	3
3. Approbation du COMP 25 – 27 de l'Enssib	4
4. PAP 2026	5
5. Points financiers	6
5.1 Budget initial (BI) 2026	6
5.2 Montant de la subvention attribuée à l'association des personnels de l'Enssib	9
5.3 Cotisations, adhésions et subventions 2026	9
5.4 Modalités de règlement des frais de déplacement des personnels au titre de l'année 2026	10
6. Points Etudes et stages :	10
6.1 Prorogation pour une durée d'un an du document de comptabilisation des activités pédagogiques dans les formations de l'Enssib 2022 - 2025	10
6.2 Capacités d'accueil et des capacités réelles offertes pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2026 - 2027s	11
6.3 Modalités de recrutement et critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour 2026-2027	11
6.4 Attendus à l'entrée en première année du diplôme national de master pour 2026-2027	12
6.5 Composition des commissions d'admission pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour 2026-2027	12
<i>Points d'informations</i>	12
7. Plan de développement des compétences 2026	12

Marc BERGÈRE ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents et connectés en visioconférence. Les procurations sont annoncées ainsi que les membres excusés et le quorum est déclaré atteint. Il est précisé qu'aucune question diverse n'a été soumise.

Un tour de table est également mis en place afin que les membres (en présentiel et en visioconférence) se présentent mais également pour accueillir deux nouveaux membres du conseil d'administration :

Aubin GADY, représentant titulaire des élèves fonctionnaires bibliothécaires (FIBE 15) et
Laura SCIASCIA, représentante titulaire des élèves non-fonctionnaires.

Marc BERGÈRE tient à remercier Fanny OBER, représentante des élèves fonctionnaires conservateurs actuellement en stage à Montréal, pour sa motivation et sa présence en visioconférence à cette séance alors qu'il est 4h du matin chez elle.

Il informe par ailleurs le conseil d'administration que Thiphaine TUGAULT rejoindra la séance ultérieurement.

Marc BERGÈRE indique alors que la séance de ce jour constitue le dernier conseil d'administration dans cette configuration car le prochain CA de mars 2026 ouvrira un renouvellement des membres nommés en lien avec les ministères de la culture, de l'intérieur et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Il tient à remercier pour leur contribution à ces conseils d'administration de l'Enssib les membres qui termineront leur 2^{ème} mandat et ne pourront par conséquent pas briguer un nouveau, à savoir Stéphane FRIOUX, Pascale GOETSCHER et Franck DEBOUCK, ce dernier ayant déjà fait valoir ses droits à la retraite.

Nathalie MARCEROU-RAMEL tient également à remercier les membres sortants pour leur implication dans la vie de l'École et souhaite sincèrement que les membres qui peuvent briguer un second mandat le feroient.

Enfin, il est précisé que le mandat de Marc BERGÈRE en tant que Président de ce CA s'achèvera au 15 février 2026.

L'assistance, en salle et en visioconférence, n'ayant pas de question ou de remarque à formuler, Marc BERGÈRE commence à dérouler l'ordre du jour de la séance.

Points soumis au vote

1. Approbation du PV de la séance du 7 octobre 2025

Nathalie MARCEROU-RAMEL précise qu'elle a relevé que Mme Anne-Marie BOYER, membre nommé, n'était pas mentionnée dans le PV qui sera donc modifié en conséquence.

Sous réserve de la correction susmentionnée, le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2025.

2. Avis sur la nomination du directeur ou de la directrice de la recherche

Marc BERGÈRE demande à Susan KOVACS de quitter la séance à 10h23 afin que le conseil d'administration puisse discuter de sa candidature puis procéder au vote à l'urne.

Il introduit succinctement le sujet avant de passer la parole à Nathalie MARCEROU-RAMEL.

Nathalie MARCEROU-RAMEL avait informé ce conseil que Malcolm WALSBY, directeur de la recherche depuis le 1^{er} septembre 2022, n'avait pas souhaité briguer un second mandat mais, grâce à un vote du conseil d'administration, son mandat avait cependant été prorogé jusqu'à fin décembre 2025. Elle précise que la direction de la recherche n'est pas un poste à proprement parler mais une fonction proposée aux enseignants-chercheurs de l'École. Nathalie MARCEROU-RAMEL a diffusé un appel à candidature en interne, auquel Susan KOVACS a répondu. Après échanges entre l'intéressée et la directrice de l'Enssib et suite à l'examen de ce dossier, Nathalie MARCEROU-RAMEL a proposé cette candidature au conseil scientifique de l'École le 1^{er} décembre dernier, conseil qui a donné un avis unanimement favorable. C'est désormais au conseil d'administration de se prononcer à son tour. Nathalie MARCEROU-RAMEL recommande - tout en laissant bien évidemment l'entière liberté aux administrateurs de débattre - de voter en faveur de cette candidature dont le sérieux scientifique est indiscutable : Susan KOVACS se propose en effet de soutenir les recherches individuelles des enseignants-chercheurs de l'Enssib, mais également une stratégie de recherche pour l'École. Elle envisage notamment d'ajouter à cette stratégie un axe commun de recherche sur les métiers en transition et la lutte contre la désinformation. Tel que mentionné dans le décret de 1992, Susan KOVACS s'est engagée à participer aux côtés de la directrice, au pilotage stratégique de l'Enssib.

Marc BERGÈRE remercie chaleureusement Malcolm WALSBY pour la façon dont il a mené et incarné sa mission à la direction de la recherche à l'Enssib.

Il salue également le fait que Susan Kovacs arrivée relativement récemment - en 2021 - à l'Enssib s'investisse aussi rapidement au service de l'École. Ses axes de recherche sont intéressants sur le plan fondamental mais également de manière plus transversale sur la dimension des métiers en transition, en intégrant les réflexions en cours sur l'IA ou encore autour du dialogue recherche et société.

Marc BERGÈRE ouvre le débat en invitant les administrateurs à s'exprimer sur cette candidature. Sandrine GROPP intervient alors pour indiquer que le président a très bien synthétisé les atouts de cette candidature. Elle a apprécié la clarté des axes de recherche de la candidate appuyés par les publications et bien en phase avec les sciences de l'information. Elle souligne la volonté de Susan KOVACS de s'impliquer dans la direction de l'École et de ne pas considérer que la recherche est indépendante au sein de l'École, mais qu'elle a bien quelque chose à apporter au fonctionnement de l'institution.

En l'absence d'autres interventions, Marc BERGÈRE invite les administrateurs à voter (vote à l'urne pour les présents et vote par e-mail pour les administrateurs en visioconférence).

Le vote à l'urne terminé, Susan KOVACS rejoint la séance à 10h39.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination de Susan KOVCAS comme directrice de la recherche.

Nathalie MARCEROU-RAMEL accueillera donc Susan KOVACS en tant que directrice de la recherche au sein du comité de direction dès la rentrée de janvier 2026. Elle aura le regret de voir Malcolm WALSBY quitter ce comité de direction et tient à le remercier car elle a beaucoup apprécié leur façon de travailler.

Nathalie MARCEROU-RAMEL évoque alors les autres changements majeurs qui sont à prévoir en ce début 2026 ; en effet, outre la direction de la recherche, une autre grande direction de l'École - la Direction des études et des stages va également changer de directrice. Thomas CHAIMBAULT-PETITJEAN étant appelé à suivre une formation en tant que conservateur promu durant le premier semestre 2026, le comité de direction sera par conséquent majoritairement féminin.

Nathalie MARCEROU-RAMEL remercie Malcolm WALSBY et Christine CHEVALIER-BOYER, absente ce jour, pour leur action au sein de ce conseil d'administration puisque cette séance marque leur dernière participation en fonction à cette instance. Marc BERGERE ajoute ses remerciements à ceux de la directrice et salue de nouveau le travail accompli par Malcolm WALSBY mais également celui de Christine CHEVALIER-BOYER.

Susan KOVACS remercie les administrateurs de leur confiance et espère s'acquitter de sa mission aussi bien que son prédécesseur.

Nathalie MARCEROU-RAMEL espère que, dans la prochaine mandature, Marc BERGÈRE restera président du conseil d'administration de l'Enssib. Marc BERGÈRE se dit favorable à prolonger cette aventure si toutefois la directrice de l'Enssib et le conseil d'administration lui accordent leur confiance. Néanmoins, par souci d'honnêteté, il précise qu'il fera valoir ses droits à la retraite avant la fin de son second mandat.

Il précise également qu'à compter du 1^{er} janvier 2026, Susan KOVACS siègera au conseil d'administration de l'Enssib en tant que directrice de la recherche, donc avec voix consultative. Par conséquent, l'École devra procéder au renouvellement de son siège de membre élue, représentante des professeurs des universités. Les nouvelles élections devront se tenir avant le prochain CA fixé au 12 mars 2026, qui s'annonce effectivement riche en renouvellements.

3. Approbation du COMP 25 - 27 de l'Enssib

Le président invite Nathalie MARCEROU-RAMEL et Yannick MANACH à présenter à deux voix le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) 25-27.

Ceux-ci rappellent que le projet de COMP remonte à mars 2024. A l'issue du conseil d'administration du 8 octobre 2024, des échanges avec le Rectorat ont débouché sur une demande d'informations supplémentaires de sa part, à laquelle l'École a répondu. En juin 2025, le Département du dialogue stratégique contractuel du ministère est revenu vers l'Enssib avec une version consolidée du COMP et a indiqué qu'un financement de 220K€ lui était accordé, dont 46% seraient versés en 2025, 30% en 2026 et le solde en 2027. À ce jour, l'École n'a pas reçu la délégation de 46% prévue au titre de 2025 et n'a pas de garantie que cette somme sera effectivement versée. Le travail s'est malgré tout poursuivi mais l'Enssib a noté l'apparition d'un indicateur supplémentaire dans la partie recherche & innovation (« renforcer la participation de l'Enssib à des projets sur des appels du pilier 2 du programme Horizon Europe - cluster 2HS ») avec une cible 1 à 2027 pour cet indicateur. La direction s'est interrogée sur l'ajout d'un tel indicateur pour un établissement comme l'Enssib. Elle a donc questionné le département du dialogue stratégique contractuel sur sa pertinence. Malgré l'absence de retour de sa part, la directrice et le DGS proposent aujourd'hui aux administrateurs le vote de ce COMP avec le nouvel indicateur. Néanmoins, la directrice tient à préciser - dans un souci de transparence vis-à-vis de ce conseil - qu'elle doute de la capacité de l'École à pouvoir atteindre cet indicateur pour 2027. À l'issue

du vote d'aujourd'hui, ce document sera ratifié par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace.

Ce COMP devait comporter trois objectifs obligatoires (le renforcement du pilotage de l'offre de formation, le renforcement du pilotage de la stratégie Recherche & Innovation, la mobilisation en faveur de la transition écologique et du développement durable) auxquels la direction de l'Enssib a choisi d'ajouter un objectif complémentaire, l'amélioration de la gestion et du pilotage de l'établissement.

Yannick MANACH précise que ce COMP a été établi en vue d'un éventuel passage aux responsabilités et compétences élargies (RCE), d'où le choix des objectifs et des indicateurs.

Il précise qu'il a reçu une information du ministère relative au versement d'une partie des 46% de 2025 dans les prochains jours.

Marc BERGÈRE note l'arrivée de Thiphaine TUGAULT qui rejoint le CA en visioconférence à 10h50 et prendra donc part au vote.

En l'absence de question ou commentaire, le président soumet le document au vote.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le COMP 25-27.

4. PAP 2026

Marc BERGÈRE rappelle que cette présentation est désormais un rendez-vous habituel au sein du Conseil d'administration depuis l'arrivée comme DGS de Yannick MANACH. Ce PAP est à mettre en lien avec le Rapport Annuel de Performance (RAP).

Le PAP sert à projeter l'année à venir alors que le RAP fait le bilan de l'année écoulée. Le PAP ne figure plus parmi les documents obligatoires depuis un an mais l'École a cependant décidé de continuer à l'établir et à le présenter au conseil d'administration, notamment pour établir un lien avec le projet d'établissement et le contrat pluriannuel contractualisé avec l'État.

Pour mémoire, 2026 est la dernière année du projet d'établissement 2022 – 2026. La direction de l'Enssib présente donc aujourd'hui le dernier PAP en lien avec ce projet. Ce PAP a également été établi en cohérence avec le BI 2026 (qui sera présenté lors de cette séance), les axes stratégiques du prochain projet d'établissement travaillés pour l'auto-évaluation du Hcéres et la création d'une nouvelle direction des transitions et de la prospective avec à sa tête une directrice nouvellement nommée.

Le PAP présente les différents jalons de l'année :

- L'inscription des étudiants en doctorat n'aura pas eu lieu mais il est à noter que le nombre de doctorants encadrés ou co-encadrés s'inscrit en forte augmentation ;
- Obtention d'ANR : l'École continue à soutenir le dépôt d'ANR et cela débouchera peut-être en 2026 ;
- DUSIB (Diplôme universitaire en sciences de l'information et des bibliothèques) : la direction souligne le travail conjoint de la direction des études et de la mission « Relations Internationales » pour pouvoir relancer ce diplôme à la rentrée de septembre 2026 ;
- Le réseau des alumni a été présenté dernièrement en comité de direction et devrait voir le jour en 2026 avec une plateforme dédiée et des projets adossés ;
- Refonte de la bibliothèque numérique : ce projet amorcé en 2024 devrait aboutir en 2026 ;
- 2026 sera l'année de la prise de décision sur le passage aux RCE. Yannick MANACH informe le conseil que la venue des inspecteurs généraux de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) chargés de réaliser une expertise de ce dossier est confirmée pour les 14, 15 16 janvier prochains. Les équipes sont fortement mobilisées pour produire des documents d'évaluation et des rapports sous forme de notes et de tableaux Excel, à déposer sur une plateforme dédiée à la mi-décembre ;
- Le contrôle interne évoluera de manière favorable en 2026 : comme cela a déjà été évoqué, un agent comptable de plein exercice (accord reçu de la DGFIP – retour désormais attendu de la DGRH) supervisera le service financier ;
- Les recettes propres de l'École seront évoquées lors de l'examen du BI 2026 mais s'affichent en hausse ;
- Pour ce qui concerne les consommations énergétiques, il s'avère de plus en plus difficile, d'année en année, d'atteindre les -5% objectifs mais l'École a déjà atteint l'objectif global qu'elle s'était fixé ;

- Grâce à l'arrivée d'un nouvel ingénieur d'étude recruté au service informatique, la fonction de délégué à la protection des données (DPO) va être reprise et le système d'information décisionnel va entrer dans une deuxième phase de mise en œuvre ;
- La coordination des programmes participatifs transversaux se poursuit, en lien avec la stratégie de l'établissement ;
- Côté enseignement, la mise en œuvre du nouveau diplôme d'établissement en gouvernance responsable des données est attendue.

Marc BERGÈRE précise que les pages 39 à 45 présentent de façon synthétique les jalons qui ont été posés et souligne notamment le doublement du nombre de doctorants encadrés durant cette courte période. C'est une véritable prouesse au regard du nombre de collègues HDR dans l'établissement. Malheureusement l'habilitation à délivrer le doctorat ne dépend pas que de l'Enssib.

Le président indique que cette évolution amène à s'interroger sur la place des doctorants au sein des instances (CS voire CA) de l'École. Nathalie MARCEROU-RAMEL approuve mais rappelle que rien n'est possible sans la refonte du décret de 1992, dossier qui n'avance pas (car la réforme des corps de conservateurs et conservateurs généraux est toujours en suspens, ce qui entraîne le blocage de la refonte du décret de l'Enssib). Dans le projet de refonte, il est bien prévu que les doctorants aient une place au conseil scientifique. L'École accorde beaucoup d'importance aux doctorants : preuve en est avec le réaménagement d'un carrel de la bibliothèque qui va être reconfiguré en salle des doctorants qui leur sera exclusivement dédiée. Ces travaux ont été financés avec des fonds de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Nicolas BEAUPRÉ tient à revenir sur les appels à projet en rappelant toute l'implication et la volonté des enseignants-chercheurs de faire aboutir ces AAP. Les indicateurs sont annuels alors que les AAP s'envisagent plutôt en pluriannuel. Il en est de même pour les thèses. Sur les 10 enseignants-chercheurs de l'École, tous n'ont pas d'habilitation à diriger les recherches. Nathalie MARCEROU-RAMEL intervient pour indiquer qu'effectivement ce jalon a bien été dimensionné en pluriannuel. Nathalie MARCEROU-RAMEL rappelle bien évidemment tout ce qui a été tenté pour faire aboutir des dépôts de projet, malheureusement sans succès pour l'instant.

Yannick MANACH poursuit en expliquant que ce PAP n'est pas le reflet d'un pilotage de l'établissement par jalons annuels mais qu'il s'agit d'un outil de pilotage à une échelle plus macro.

Marc BERGÈRE convient que les forces de l'École ne sont pas extensibles à l'infini et c'est pour cela qu'il soulignait la prouesse du doublement du nombre de doctorants encadrés.

Nathalie MARCEROU-RAMEL conclut en suggérant de bien identifier les projets qui vont « rapporter quelque chose » à l'Enssib (subventionnement de la recherche ou pilotage de l'établissement) car les enseignants-chercheurs sont par ailleurs co-acteurs de nombreux projets.

Personne ne souhaitant apporter d'autres commentaires ou questions, le président invite à passer au vote.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le PAP 2026.

5. Points financiers

5.1 Budget initial (BI) 2026

Après s'être assuré que le quorum était bien atteint pour le vote de ce point crucial à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, Marc BERGÈRE laisse la parole à Nicolas ESPINOSA, en distanciel, pour introduire ce sujet.

Ce dernier laisse à Yannick MANACH le soin d'exposer les points marquants du BI 2026. Ce BI est bien évidemment en lien avec la stratégie de l'École, la mise en œuvre du schéma DD-RSE et le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI). S'y inscrivent la finalisation du projet de la bibliothèque numérique, la première mise en œuvre de la formation longue en gouvernance responsable des données, le développement de l'intégration de l'IA, les formations à l'IA occupant une place importante au sein du plan de développement des compétences du personnel.

Yannick MANACH informe les membres du conseil de la réponse favorable reçue ces dernières semaines au projet relatif à l'IA déposé dans le cadre de l'AMI CMA (appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir ») – projet intitulé Intégria et porté par l'université Sorbonne Nouvelle. Ce projet n'a cependant pas encore été inscrit en dépenses et en recettes car la répartition n'a pas été décidée ; il le sera dans un BR 2026 à venir durant le 1^{er} semestre 2026.

La poursuite de la refonte des infrastructures réseaux et outils numériques de l'établissement est un autre point important de ce BI afin de doter pleinement l'École des moyens de piloter grâce à des outils de gestion performants.

Le BI 2026 maintient l'engagement de l'Enssib en faveur de l'action sociale, avec notamment le subventionnement des repas des personnels et élèves fonctionnaires. 2026 sera surtout l'année de mise en place d'un nouveau régime indemnitaire pour les personnels BIATSS.

Le BI 2026 que Nicolas ESPINOSA présente inclut ces éléments structurants.

Nicolas ESPINOSA présente plus particulièrement les tableaux 1 (emplois), 2, 4, 6 (comptabilité générale) et 9 (opérations pluriannuelles) du BI, documents soumis au vote du conseil d'administration

Le tableau des emplois (tableau 1) présente une décomposition des variations :

Le plafond d'emploi à 20.12 ETPT est composé de 2 plafonds : le premier - strictement à respecter - est le plafond « état » notifié par le ministère et que nous « saturons » en BI (6) et 14,12 ETPT sont financés sur ressources propres. Les variations sont relativement sensibles cette année avec des niveaux qui n'avaient pas été vus depuis plusieurs années en raison de l'extension en année pleine des recrutements au 3^{ème} trimestre 2025, élément déjà signalé lors du BR1 2025. Cela concerne des recrutements temporaires pour faire face à des surcroîts d'activité comme un renfort à l'agence comptable pour 6 mois, le recours à des CDD afin de renforcer certains services en déploiement de la stratégie de l'établissement (recrutement d'une assistante partagée par la mission « Relations internationales » et la DTP, d'une référente « Science ouverte », d'une chargée de communication externe). On observe ainsi une variation de 17,11 en BR1 2025 à 16,6 en BI 2026. L'essentiel de ce budget finance des emplois de BIATTS en CDD et en CDI, et les contrats doctoraux (2 et on espère 3 en 2026).

Dans le tableau 2 des dépenses budgétaires, on observe un décalage entre les autorisations d'engagement (AE = 3.1M€) et les crédits de paiement (CP = 3.2M€) ; ils n'ont pas nécessairement vocation à être à l'équilibre sauf pour la masse salariale. En effet, un nombre conséquent d'AE ont été engagés en 2025 pour le renouvellement d'un marché de nettoyage et pour lequel, en 2026, nous n'aurons que les CP nécessaires au paiement des AE passées en 2025. Au total, on note 326k€ de moins au BR 1 2025 dont 304k€ de dépenses de fonctionnement (dont 260k€ sera consacré au marché de nettoyage déjà évoqué) mais une hausse des dépenses d'investissement et la hausse de la masse salariale (recrutement des CDD également évoqué précédemment). Cela se traduit par une baisse globale par rapport au BI 2025, de 426k€, qui tient à la fois au fonctionnement et à l'investissement.

Les CP sont en hausse significative par rapport au BR 2025.

Le budget est tenu et stable en fonctionnement (23K€) lié à une budgétisation plus fine, notamment grâce à une meilleure connaissance de nos contrats de maintenance et d'entretien (et donc un moindre coût de forfaitisation) et également à une légère et modeste diminution de l'enveloppe de fluides (item assez bien maîtrisé malgré l'aléa climatique).

L'investissement - en hausse à 180k€ - concerne des budgets divers - comme mentionné par Yannick MANACH en préambule - pour permettre à l'établissement de se doter des moyens de ses ambitions ou bien suppléer à certains retards, notamment pour des solutions informatiques ou des obsolescences anticipées. Parmi ces quelques projets structurants, on notera la virtualisation de nos serveurs, l'achat de baies liées aux serveurs - pour un montant supérieur à 100k€ -, la refonte des sites web pour les mêmes ordres de grandeur ou encore la mise en place de la bibliothèque numérique (100k€). Si l'enveloppe globale est en hausse, on constate que des prestations d'accompagnement par des prestataires sont incluses dans ce budget ce qui rassure quant à la capacité opérationnelle de l'École à faire avancer ses projets d'investissement.

Le tableau 3 relatif aux dépenses par destination affiche la prééminence de la formation et de l'immobilier, ainsi que le pilotage et le support prévus pour les chantiers liés au système Informatique.

Yannick MANACH souhaite insister sur le fait que, étant donné que l'Enssib ne dispose pas des RCE, 80% de sa masse salariale n'est pas reflétée dans ces diagrammes. Ils ne donnent donc pas une vision globale du budget de l'École.

Nicolas ESPINOSA présente les recettes budgétaires en légère hausse à 3.2M€ (+95k€ par rapport au BR1 2025 et +57k€ par rapport au BI 2025) répartie entre la subvention pour charge de service public - SCSP (2.388k€ soit 75% du total des recettes encaissables), 149k€ d'autres financements de l'État (pour 5 % du total), 10k€ de fiscalité affectée, 35 k€ d'autres financements publics et enfin 613k€ d'autres recettes propres (19,2 %).

Les recettes propres par origine telles que définies par le ministère, soit l'ensemble des recettes encaissées hors SCSP, atteignent 807K€ - ce qui représente +122k€ par rapport au BR1 2025 et +86k€ par rapport au BI 2025 - soit un ratio de 25,3%.

En revanche, dans un établissement RCE financé par de la SCSP pour la totalité de sa masse salariale, les chiffres ne seraient pas ceux-là (le ratio serait plus proche de 10% avec une SCSP comprise entre 10 et 12M€).

Aujourd'hui, dans la part des recettes propres et hors SCSP, on note la prééminence de la FTLV et de la VAE. Les droits d'inscription restent minimes car la population étudiante est modeste au vu de la taille de l'Enssib.

De la comparaison dépenses/recettes résulte un solde budgétaire légèrement négatif de 56k€, par rapport à 270k€ au BR1 2025 et 253k€ au BI 2025. Ces variations sont notamment le fait de l'inscription des projets d'investissement notamment patrimoniaux (300k€ de dépenses pour la réhabilitation thermique de l'aile nord).

Sur le tableau 4 d'équilibre financier, sont ajoutés à ce solde budgétaire les éléments de la comptabilité extrabudgétaire, c'est-à-dire l'équilibre financier global de l'établissement, parmi lesquels les opérations pour le compte de tiers (Aides à la Mobilité Internationale, bourses Erasmus, TVA encaissée et décaissée) – dont le solde projeté aujourd'hui est proche de l'équilibre - et même légèrement positif - à 900k€. En l'absence d'opération non budgétaire sur le BI 2026, on arrive à une variation de trésorerie à hauteur de 55k€. Encore une fois, ce prélèvement procède d'un montant d'investissements important, cette année.

Les éléments de comptabilité générale (charges/produits) sont présentés dans le tableau 6. Les charges sont évaluées à 3.424M€, en hausse par rapport au BR1 2025 mais en légère baisse par rapport au BI 2025 : cette hausse s'explique par la hausse de la masse salariale et une très légère hausse sur les dotations aux amortissements.

Le montant des produits est proche de celui des charges, à 3.466M€, en hausse par rapport au BI 2025 et au BR1 2025, produits parmi lesquels on peut citer la SCSP, nos recettes propres, des produits non encaissables (c'est-à-dire les reprises sur amortissements et qui sont relatifs aux financements des différents investissements qu'a pu réaliser l'École ces dernières années).

Il ressort de ces éléments un résultat net projeté en léger excédent, à hauteur de 42k€, générant une capacité d'autofinancement (CAF) de 396k€, CAF que l'on va confronter aux montants de nos dépenses d'investissement puisque ce sont elles qui ont vocation à couvrir ces dépenses.

Cette CAF comparée au volant d'investissements important de l'année (453k€) va générer un prélèvement sur fonds de roulement de 56k€ portant le niveau final du fonds à 3.877k€, soit 499 jours de fonctionnement. De nouveau, Nicolas ESPINOSA insiste sur le fait que ces chiffres n'ont rien à voir avec les ratios des établissements disposant des RCE puisque l'Enssib passerait dans ce cas plutôt à 123 jours de fonctionnement, ce qui reste toutefois un niveau prudentiel confortable. La variation de trésorerie (55k€) reste dans un niveau assez proche du niveau de fonds de roulement à 3.822k€, soit 492 jours de fonctionnement (ou encore 121 jours en intégrant la masse salariale).

Dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles, on peut constater – notamment par rapport au BI 2025 - une budgétisation qui est réaliste, séquencée, mais aussi une budgétisation d'attente : nous avons en effet deux opérations principales (réhabilitation thermique de l'aile nord et aménagement des espaces extérieurs) – au sujet desquelles des travaux d'évaluation du montant total des opérations, de revue des différentes options à notre disposition se sont poursuivis. L'établissement est actuellement en phase de dernières analyses et d'arbitrage sur le calibrage de ces opérations. Ce tableau 9 ne présente donc pas le reflet de l'intégralité du travail envisagé par l'École mais plutôt ce qui donnera lieu à un engagement ferme pour une dépense future. Aujourd'hui ne sont incluses dans ce tableau 9 que les enveloppes relatives aux études d'avant-projet, aux documents de consultation de prestataires (exemple : les 15k€ budgétés au titre de l'amélioration thermique de l'aile nord ou encore les 10k€ au titre de l'aménagement des espaces extérieurs). Le Service logistique - immobilier (SLI) de l'Enssib, travaille, avec les différents acteurs ministériels et locaux, à l'identification des marges de co-financement qui seront déterminantes pour réaliser des arbitrages de l'Établissement sur le périmètre des opérations. Ainsi, pour ce qui concerne les travaux de l'aile nord, l'Enssib a identifié au moins 3 perspectives de financement en 2026 : les nouveaux contrats de projets État-Région - CPER sur lequel il faudra s'être positionné avant la fin 2025 - l'Appel à projet (AAP) du programme 348 porté par la direction de l'immobilier de l'État, et le dispositif des certificats d'économie d'énergie pour lequel nous rencontrons les coordonnateurs au niveau de l'UDL.

En fonction des co-financements qu'il sera possible de mobiliser, l'Enssib étudiera les moyens et le calibrage final des opérations à conduire et la sollicitation de son fonds de roulement. Elle présentera donc au conseil d'administration, lors d'un BR1 ou BR2 2026, une image affinée du montant total nécessaire et des co-financements obtenus.

Nicolas ESPINOSA cite enfin la dernière opération pour laquelle il n'est pas forcément envisagé de co-financement à ce stade et qui concerne l'aménagement des espaces au 2^{ème} étage de l'aile nord (50k€ en AE et 20k€ en CP), opération qui sera conduite sur les années 2026 et 2027.

Il termine en rappelant au conseil que les documents soumis au vote sont les tableaux 1, 2, 4, 6 et 9.

Yannick MANACH précise enfin qu'un courrier de la rectrice a rendu un avis favorable à ce projet de budget initial qui remplit les trois conditions d'équilibre réelles, même s'il est nécessaire de nuancer certains ratios du fait que l'Enssib n'est pas un établissement RCE.

Personne dans l'assemblée ne souhaitant de précisions sur cette présentation, le document est soumis au vote.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget initial 2026.

Marc BERGÈRE après avoir souligné une situation financière favorable et dynamique remercie les équipes pour la préparation de ce document et en particulier Nicolas ESPINOSA.

5.2 Montant de la subvention attribuée à l'association des personnels de l'Enssib

Marc BERGÈRE rappelle qu'au conseil d'octobre dernier – sur proposition judicieuse de Jérôme BELMON – il avait été décidé de reporter le vote sur l'attribution de cette subvention au conseil de décembre en même temps que l'examen du BI 2026. Il passe ensuite la parole au DGS.

Yannick MANACH rappelle qu'il est proposé d'attribuer une subvention de 7.000€ à l'association des personnels de l'Enssib. Les actions qui vont être réalisées en 2026 par cette association étaient jusqu'à présent financées sur le budget de l'établissement. Il ne s'agit donc pas de dépenses supplémentaires (fête de Noël, fête de l'été...).

Le budget demandé était en cohérence avec le montant financé jusque-là.

Elisabeth NOEL précise qu'ils ont reçu ce matin l'accord de la préfecture sur les statuts et que La Parenthèse est désormais dotée d'une existence légale. D'ores et déjà un certain nombre d'actions ont été réalisées par les membres : création d'un calendrier de l'avent numérique avec chaque jour un chocolat à trouver dans les locaux de l'école et caché dans un petit ouvrage réalisé en crochet par une collègue. Pour la fête de Noël prévue le 17 décembre prochain seront organisés un concours de bûches ainsi que plusieurs animations à destination des enfants des personnels. Les adhésions seront lancées rapidement maintenant que l'association a reçu une reconnaissance officielle.

Jérôme BELMON avait effectivement demandé le report de ce point lors du CA précédent mais tient à souligner que sa demande de report n'enlève rien au soutien qu'il souhaite apporter à cette initiative.

Marc BERGÈRE confirme que la demande de Jérôme BELMON était pertinente et que personne ne l'avait interprété comme un signe de défiance. Il se félicite par ailleurs de l'octroi de cette subvention au moment où la création de cette association vient d'être actée en préfecture.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le montant de la subvention attribuée à l'association des personnels de l'Enssib.

5.3 Cotisations, adhésions et subventions 2026

Marc BERGÈRE introduit le point suivant à l'ordre du jour et souligne l'importance que revêt le tableau présenté, dans la mesure où il décrit l'environnement dans lequel l'École évolue et ses réseaux partenaires. Il passe la parole à Nathalie MARCEROU-RAMEL. Cette dernière explique le plaisir qu'elle éprouve à présenter ce document car il illustre la réalité des relations de l'Enssib au niveau local, national et international.

Elle souligne deux coquilles à corriger et prie les membres du conseil d'administration de bien vouloir en excuser l'Enssib. Dans le premier bloc consacré au *domaine professionnel*, le GIS URFIST (ligne 11) se trouve désormais localisé à Rennes et non plus à Strasbourg, erreur qui n'avait pas non plus échappé au président du CA. L'acronyme de l'Alliance des éditeurs scientifiques publics est ALEF et non ALEP.

Les subventions ont été intégrées dans le titre du document car l'Enssib verse effectivement deux subventions à deux associations internes à l'Enssib : le BDE et la Parenthèse qui est l'association des personnels créée en 2025.

Ce tableau recense 36 institutions et associations contre 39 en 2025 et 41 en 2024 pour un montant estimé de 127.748,52€ en 2026, 120.358€ en 2025 et 107.000 en 2024, mais la liste ne recensait pas tout à fait les mêmes associations.

Par rapport à 2025, a été retirée de la liste l'adhésion au GIS IXXI (Institut rhônalpin des systèmes complexes) dont il avait déjà été question l'an dernier à ce même conseil, car certains membres s'interrogeaient sur l'opportunité pour l'Enssib d'en rester membre ; en effet les projets déposés par les enseignants-chercheurs de l'Enssib n'étaient pas retenus alors que l'École a cotisé pendant des années. C'était en quelque sorte une sorte de financement « à sens unique ». L'École est sortie officiellement de ce GIS en suivant la procédure, ce qui représente une économie de 3.000€.

La Conférence des grandes écoles (CGE) a également été retirée de la liste : la demande d'adhésion de l'Enssib a été envoyée il y a maintenant plus de 2 ans, et n'a pas reçu de réponse de la part de la CGE.

Ont également été retirés l'EAIE (European Association for International Education) (soit 260€ d'économie) et l'association Parfaire pour laquelle le SRH n'a pas souhaité adhérer de nouveau (soit 250€ d'économie).

En contrepartie, la nouvelle association du personnel, la Parenthèse, a été ajoutée à la liste : le conseil d'administration vient de voter une subvention de 7.000€ à cette association.

L'augmentation de 120k€ à 127k€ s'explique par cette nouvelle subvention, mais aussi par l'augmentation de plusieurs cotisations notamment dans le dernier ensemble « *Mutualisation des ressources de gestion* » (« ce pourquoi nous payons pour avoir un service »). Il enregistre près de 4.000€ d'augmentation au total entre l'association Cocktail, le CISR (Centre Inter-établissement pour les services réseaux), le SIDD (Service interuniversitaire du Domaine de La Doua) qui gère en commun les espaces de l'INSA de Lyon, de Lyon 1 et de l'Enssib, le pôle PETREL qui s'occupe notamment

des retraites des agents de la fonction publique et la contribution au tronc commun de l'INSP (Institut National du Service Public) : nous avons payé en 2024, puis bénéficié d'une gratuité en 2025 puis, lors de la dernière assemblée des directeurs du tronc commun, il a de nouveau été demandé aux établissements partenaires de contribuer à la mise à jour des modules du tronc commun, à hauteur de 1.500€. L'Enssib va également contribuer en temps de travail puisque l'École fait désormais partie des établissements en charge de la révision du module *transition numérique* du tronc commun, comme elle l'avait demandé.

On identifie 5 grands types de collaboration à travers cette liste :

- Le regroupement universitaire avec la ComUE de Lyon dont l'Enssib reste membre associé. Ce montant de cotisation de 30K€ - qui demeure stable depuis plusieurs années - n'inclut pas les éventuelles conventions *ad hoc* signées par ailleurs (notamment un accompagnement aux projets immobiliers pilotés par le SLI par la mise à disposition par la ComUE d'un personnel dédié pour un temps de travail défini). La présidente de la ComUE a annoncé réfléchir à un nouveau modèle économique mais aucune information n'a pour l'instant filtré quant à ce changement.
- Le travail associatif est bien évidemment très développé à l'Enssib qui est un membre actif d'un grand nombre d'associations au niveau national (RESP, ADBU, l'Institut d'histoire du livre), européen avec LIBER, mondial avec l'IFLA et le réseau des Ischools. L'Enssib est très impliquée non seulement financièrement mais également en temps consacré : Elisabeth NOËL participe à une commission de l'IFLA, Thomas CHAIMBAULT-PETITJEAN est engagé dans plusieurs associations comme LIBER, l'IFLA et le réseau des Ischools. Les enseignants-chercheurs se rapprochent également de ces associations. Le rapprochement avec l'ADBS n'a pas été engagé en 2025 par manque de temps.
- Le travail collaboratif autour de projets ou de ressources au niveau du site de Lyon-St Etienne comme la Maison des sciences de l'homme, l'ARALL, au niveau national le GIS URFIST dont l'Enssib est membre fondateur depuis 2017, l'ALEF, le CNRS-CCSD pour le portail HAL, ou encore le consortium COUPERIN.
- L'Enssib adhère à un certain nombre de services mutualisés notamment pour l'entretien des espaces (SIDD), pour bénéficier de ressources de gestion (PETREL) ou encore pour proposer de l'action sociale aux personnels de l'Enssib (convention avec Lyon 1).
- Et, enfin, des subventions sont accordées à deux associations, celle du BDE et celle de la Parenthèse pour supporter les projets menés par ces associations.

Nicolas ESPINOSA quitte la visio-conférence à 11h58, suivi de Stéphane FRIOUX à midi.

Le Président remercie Nathalie MARCEROU-RAMEL pour cette présentation exhaustive et, en l'absence de demande de précision et sous réserve de correction des deux erreurs mineures signalées, soumet ce point au vote.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les cotisations, adhésions et subventions 2026.

5.4 Modalités de règlement des frais de déplacement des personnels au titre de l'année 2026

Le président appelle Yannick MANACH à présenter le document. Ce dernier rappelle les tarifs en vigueur et précise que ce document est identique à celui de l'an dernier.

Sandrine GROPP prend la parole pour indiquer que les prix de l'hôtellerie ayant considérablement augmenté, les tarifs proposés-là ne sont pas trop généreux, ce dont convient également le président.

Sans autre intervention des membres du CA, le président soumet ce point au vote.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les modalités de règlement des frais de déplacement des personnels au titre de l'année 2026.

6. Points Etudes et stages :

6.1 Prorogation pour une durée d'un an du document de comptabilisation des activités pédagogiques dans les formations de l'Enssib 2022 - 2025

Marc BERGÈRE présente le point suivant à l'ordre du jour. Il s'agit d'une proposition de prorogation du document de comptabilisation des activités pédagogiques dans les formations de l'Enssib 2022 - 2025. Il passe la parole à Yannick MANACH.

Ce dernier explique que le précédent document – adopté en 2022 – est arrivé à expiration fin novembre 2025. L'idée était d'établir de nouvelles règles pour les années à venir. Plusieurs sollicitations ont eu lieu qui ont fait état, en retour, de demandes de modifications. Il est apparu plus opportun et prudent de proroger le document actuel d'un an pour se donner le temps de réaliser – avec la nouvelle directrice des études et des stages – une analyse de ces demandes en lien notamment avec les futures maquettes qui seront revues en 2026.

Un groupe de travail sera mis en place à compter de mars 2026 qui sera une instance de discussion et de négociation.

Marc BERGÈRE confirme qu'avec le renouvellement des responsables de deux directions (à la recherche et à la direction des études et des étages) début 2026, il était plus pertinent de surseoir d'un an pour associer les deux nouvelles directrices à ces discussions. Un nouveau document référentiel sera soumis au conseil d'administration courant 2026. Il précise qu'il est toujours intéressant de toiletter ce document régulièrement, et se félicite également que le document présenté offre des conditions plutôt favorables au regard des pratiques observées au sein de certaines universités.

Agnieszka TONA souhaite une précision quant à la date à laquelle le nouveau document sera soumis au conseil d'administration. Nathalie MARCEROU-RAMEL explique que ce nouveau document doit être idéalement prêt pour la rentrée universitaire 2026-2027, sachant qu'il devra avoir été soumis au CSA préalablement. Il devra avoir été soumis au plus tard au conseil d'administration de décembre 2026. Marc BERGÈRE résume que le gros du travail devra avoir été fourni par le groupe de travail d'ici l'été 2026. Yannick MANACH ajoute que le point essentiel est la soutenabilité du document en prenant en compte le travail de refonte des maquettes. Dans les conjonctures budgétaires des établissements que Marc BERGÈRE a d'ailleurs bien soulignées, il ne faut pas creuser des écarts qui pourraient se révéler préjudiciables pour l'École ensuite.

Agnieszka TONA souligne que le document existant reconnaît le travail des enseignants-chercheurs et que sa révision ne devra pas conduire à une régression. Nathalie MARCEROU-RAMEL s'y engage et le président du conseil d'administration abonde.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la prorogation pour une durée d'un an du document de comptabilisation des activités pédagogiques dans les formations de l'Enssib 2022 – 2025.

6.2 Capacités d'accueil et des capacités réelles offertes pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour l'année universitaire 2026 - 2027s

En l'absence de Christine CHEVALIER-BOYER, Nathalie MARCEROU-RAMEL présente les trois points suivants.

Les documents proposés ne présentent pas d'évolution par rapport aux années antérieures. La directrice rappelle la nécessité de faire voter ces points en conseil d'administration en décembre car l'École doit afficher les places offertes en première année de master sur la plateforme Mon Master dès janvier / février 2026. Les capacités demeurent stables. L'écart qui peut exister entre capacité d'accueil et capacité réelle s'explique par le volant de places gardées pour les étudiants étrangers qui s'inscrivent sur une plateforme différente, ainsi que pour les étudiants redoublants. Aucun nombre de places n'est indiqué pour le master « Humanités numériques » sur « Mon Master » car c'est un master en double inscription et donc soumis à un autre processus d'admission. En résumé, les effectifs sont inchangés : 82 places en capacité globale et 64 places via la plateforme Mon Master, ce qui convient à l'équipe des enseignants-chercheurs.

Bernard JACQUEMIN s'interroge sur le chiffre de 82. Agnieszka TONA et Nathalie MARCEROU-RAMEL lui expliquent que cette capacité s'entend comme un maximum : certains étudiants en double inscription (master disciplinaire et master « Humanités numériques ») peuvent être décomptés deux fois.

Nathalie MARCEROU-RAMEL précise néanmoins que ces indicateurs sont importants pour les étudiants car on ne construit pas son dossier de la même façon selon le nombre de places offert.

Nicolas BEAUPRE regrette que le nouveau système commun avec Lyon 2 ne permette pas d'identifier si l'étudiant a postulé uniquement à Lyon2 ou bien seulement à l'Enssib ou encore auprès des deux établissements, ce qui impose de fait un ajustement quasiment au jour le jour durant la phase de sélection des candidatures.

Sur une suggestion du président, le conseil d'administration accepte de procéder à un vote global à la fin de la présentation des différents points relatifs aux masters plutôt qu'opter pour un vote point par point.

6.3 Modalités de recrutement et critères d'examen des dossiers de candidature pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour 2026-2027

Nathalie MARCEROU-RAMEL présente les modalités de recrutement et les critères d'examen des dossiers de candidature qui restent, là encore, inchangés. Le principe de la lettre de motivation demeure car les collègues

enseignants-chercheurs y sont très attachés. Elle rappelle le débat de l'an dernier, au sein de ce même conseil, notamment car certains membres arguaient que l'IA pouvait faciliter la rédaction d'une telle lettre. Les enseignants-chercheurs y retrouvent au contraire la qualité de la rédaction et la description du parcours antérieur de l'étudiant et donc tiennent au maintien de ce document.

6.4 Attendus à l'entrée en première année du diplôme national de master pour 2026-2027

Les attendus à l'entrée en première année de master sont là pour aider les étudiants à définir leur parcours et voir comment ils pourraient s'insérer dans un des masters de l'Enssib. Ces éléments demeurent inchangés par rapport à 2025-2026 et restent très classiques pour chacune des mentions, comme décrit dans le document proposé.

12h20 : Arrivée de Magali Dupont qui doit présenter le point d'information 7 relatif au PDC 2026.

6.5 Composition des commissions d'admission pour l'entrée en première année du diplôme national de master pour 2026-2027

Pour finir, Nathalie MARCEROU-RAMEL aborde la composition des commissions d'admission qui est une obligation réglementaire. Les compositions des années précédentes ont été reprises. Elle souligne que, comme l'a évoqué Nicolas BEAUPRÉ, la possibilité d'inscription commune avec Lyon 2 est inscrite dans le document. Ce dernier confirme la pertinence de ce dispositif qui a permis à l'Enssib d'aller au maximum de sa capacité d'accueil en 2025. Lyon 2 souhaiterait augmenter sa capacité d'accueil à 15 étudiants, ce qui impliquerait pour l'Enssib de passer à 35 étudiants au lieu de 33. Il demeure une incertitude quant à la date d'entrée en vigueur de cette nouveauté. Passer de 13 à 15 reste une demande raisonnable et acceptable pour l'Enssib car sans trop d'incidence notamment sur l'occupation des salles de l'Enssib, les cours étant dispensés au sein de l'établissement. Ce point n'est cependant pas à la main de l'Enssib puisque ce sera une décision de Lyon 2. Nicolas BEAUPRÉ précise que ce master organisera, cette année déjà, 6 groupes de gestion de projet au lieu de 5.

Agnieszka TONA demande la correction d'une erreur dans le doc 6.5. au point Master 1 « Sciences de l'information et des bibliothèques » puisque le responsable de la mention n'est plus un professeur des universités mais une maîtresse de conférences. Bernard JACQUEMIN précise qu'il y a en fait 2 co-responsables du master 1 SIB.

Le conseil d'administration réuni le 11 décembre 2025 en séance plénière, sous la présidence de Marc BERGÈRE, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les points 6.2, 6.3, 6.4 et 6.5 sous réserve de la correction apportée à ce dernier document.

Points d'informations

Marc BERGÈRE introduit Magali DUPONT, responsable adjointe du service « Ressources humaines » (SRH), qui présente au conseil d'administration un point d'information important : le Plan de développement des compétences (PDC) 2026 de l'Enssib.

7. Plan de développement des compétences 2026

Magali DUPONT commence par un bilan de l'année 2025 qui fut une belle année de formation à l'Enssib. Des formations collectives ont été organisées : lutte contre l'antisémitisme, RPS & santé mentale et un début de parcours de formation sur l'IA avec une conférence d'une enseignante-chercheuse de l'INSA, pour laquelle le SRH a reçu un bon retour des agents. Le SRH a introduit cette année des questionnaires d'évaluation de ces formations par les collègues. Des formations collectives ont également été proposées à des services ou groupes spécifiques (conduite des entretiens professionnels, financement des dispositifs de formation professionnelle ou formation en anglais, sous un format agréable de conversations). Enfin des formations individuelles ont été demandées en fonction des projets de chacun et de l'intérêt des services : elles ont concerné plus de 68 agents.

Une procédure d'accueil a été mise en place pour les nouveaux arrivants à l'Enssib qui leur permet d'avoir un parcours d'intégration et de mieux comprendre le fonctionnement des services de l'École : elle prévoit un temps partagé avec les différents services ou directions et de découvrir les outils maison (gestion du temps, l'informatique...).

Pour 2026, on conserve les mêmes grandes orientations : adaptation au poste ; professionnalisation et développement des compétences métiers ; gouvernance, management et outils de pilotage ; santé, sécurité et qualité de vie au travail ; appui à la recherche et à l'enseignement.

Des axes prioritaires ont été définis en parallèle :

- Consolider l'identité et l'influence de l'établissement (formations au service Communication en lien avec la bibliothèque numérique, les fonctions du web, l'accessibilité du site et des contenus audiovisuels).

- Former des professionnels acteurs du changement, en lien avec les questions liées au numérique responsable, l'IA et la cybersécurité. Certaines formations seront dédiées à l'ensemble des agents pour qu'ils bénéficient d'un socle commun.
- Diffuser les valeurs de citoyenneté, de science ouverte et d'esprit critique, en phase avec la création de la nouvelle direction DTP : formations sur les enjeux et défis informationnels, les enjeux écologiques ; la formation citoyenne aux premiers secours en santé mentale sera de nouveau proposée, pour permettre à un maximum d'agents d'être formés. Le plan intègre le projet d'accompagner les référents qui travaillent avec le camp des Milles dans le cadre de la convention signée par l'Enssib en 2025.
- L'Enssib organisation apprenante : formations en bureautique et en anglais, mais aussi au management (à l'attention des cadres) et une formation « feuilles de route » visant à permettre de décliner le futur projet d'établissement dans les directions, missions et services.

Magali DUPONT souligne quelques nouveautés : il est bien indiqué dans le PDC que dès lors qu'une formation est identifiée comme obligatoire, l'agent doit renoncer au télétravail ou déplacer des rendez-vous pour pouvoir y assister. Cela répond à une volonté de l'École de créer un socle commun de compétences.

L'ambition est de recueillir le plus en amont possible les souhaits et besoins en termes de formation. La forme reste à définir (outil informatique ou recueil physique par le SRH) mais il s'agit de prendre un temps de réflexion commun afin de définir des objectifs et de respecter une cohérence entre les différents besoins de formation.

Nathalie MARCEROU-RAMEL remercie Magali DUPONT qui porte ce projet avec l'équipe du SRH et notamment Manon SALIQUE. Elle rappelle également son attachement à la formation des équipes et à l'évolution des compétences des équipes au sein de l'École. Elle précise que, même si cela n'a pas été mentionné, les enseignants-chercheurs sont concernés par ces thématiques (IA) et certaines de ces formations. L'École investit financièrement de manière significative dans ces formations (50k€ +10k€).

Odile CONTAT intervient pour souligner la qualité des formations et dispositifs mis en place.

Marc BERGÈRE souligne la clarté et la lisibilité de ce document et se réjouit également de voir les enseignants-chercheurs s'emparer de ces dispositifs de formation.

A 12h40, le président clôt ce conseil en remerciant les administrateurs, en présentiel comme en distanciel, pour leur présence et leur participation active – et notamment Fanny OBER – et rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu le 12 mars 2026 à partir de 10h00. Nathalie MARCEROU-RAMEL précise que le suivant est déjà fixé au 25 juin 2026. Marc BERGÈRE termine en souhaitant également d'excellentes fêtes de fin d'année à toutes et tous.

La séance est levée à 12h40.

La secrétaire de séance

Le président du conseil d'administration

Madame Nataly ANDREANI

Monsieur Marc BERGÈRE